



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2026

Le Conseil Municipal a débuté à 20h15 sous la présidence de M. Pierre MOLES.

Présents : P. MOLES, L. ESCARPE, N. BLADOU, A. DUMAZEL, A. CHAMBON, V. FRANCOIS JP. LABAU, L. LEROY, S. MOUSSIE, S. RODRIGUES

Excusés : I. DELPON donne pouvoir à L. ESCARPE
L. LACATON donne pouvoir à N. BLADOU
M. LECRU donne pouvoir à P. MOLES
E. NAULT donne pouvoir à A. CHAMBON
M. MAYONOVE donne pouvoir à L. LEROY

Nombre de Conseillers : 15
Présents : 10
Votants : 15

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2025,
- Réhabilitation Salle Ayroles : plan de financement et demandes de subventions,
- Vélot : convention itinéraire Gagnac-sur-Cère / Saint-Céré,
- Convention d'entretien des routes Départementales en agglomération,
- Questions diverses.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2026

DE_20260113_01	DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	<u>Scrutin</u> : Unanimité
-----------------------	------------------------------------------------	---------------------------------------

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Alain DUMAZEL comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter un objet à l'ordre du jour : « Liaison douce : Eclairage public ».

Accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal

DE_20260113_02	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2025	<u>Scrutin</u> : Unanimité
-----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter au procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2025.

Sans observation, le PV est soumis à son approbation.

DE_20260113_03	REHABILITATION DE LA SALLE AYROLES : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS	<u>Scrutin</u> : 14 voix POUR 1 ABSTENTION (Mme LACATON)
-----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------

Monsieur Laurent ESCARPE, 1^{er} adjoint, présente le projet de réhabilitation de la Salle Ayroles ayant pour objectifs :

- La réhabilitation d'un bâtiment vétuste au sein du centre patrimonial,
- L'amélioration énergétique du bâtiment communal,
- L'optimisation de la gestion des ressources par la réutilisation des eaux de pluie et l'autoconsommation collective d'électricité photovoltaïque,
- Le réaménagement d'un équipement public essentiel à la population et aux associations locales,
- L'adaptation de la salle pour son rôle de lieu de repli dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (notamment pour les risques grand froid, canicule, inondation et risque industriel),

Il expose que les travaux nécessaires pour répondre à ces objectifs ont un coût prévisionnel estimé à 247 598,44 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Libellés	Montant HT	Libellés	%	Montant HT
CHAUFFAGE + VMC	26 307,85	DETR	40	99 039,38
CUISINE	23 725,15	FAST	20	49 519,69
ELECTRICITE	10 381,00	Région	20	49 519,69
GROS ŒUVRE	2 818,00	Autofinancement	20	49 519,69
ISOLATION PEINTURE	67 363,58			
MENUISERIES	20 612,00			
MOBILIER	8 253,66			
PANNEAUX SOLAIRES	350,00			
PLOMBERIE	3 572,00			
RECUPERATION EAUX DE PL	7 344,00			
SOL	11 760,00			
SONORISATION	15 225,72			
TOITURE	49 885,48			
TOTAL	247 598,44	TOTAL		247 598,44

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 4^{ème} trimestre 2026.

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 4^{ème} trimestre 2027.

DE_20260113_04	VELOT CONVENTION ITINERAIRE GAGNAC-SUR-CERE / SAINT-CERE	Scrutin : Unanimité
-----------------------	-------------------------------------------------------------------------	--------------------------------

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Valérie FRANCOIS, conseillère municipale, afin de présenter la convention et indique qu'elle :

- Définit un tracé ainsi qu'un calendrier prévisionnel les études et les phases de réalisations sur l'ensemble de l'itinéraire.
- Détermine la répartition de la maîtrise d'ouvrage entre l'ensemble des signataires en fonction des compétences qui leur incombent.
- Détermine la répartition des charges d'aménagements, d'entretien et d'exploitation liés aux aménagements cyclables de l'itinéraire Vélot dont :
 - La création d'aménagements cyclables,
 - La mise en place de signalisation horizontale et verticale,
 - Le déploiement d'équipements de sécurité,
 - Tout autre aménagement nécessaire à la mise en service de l'itinéraire.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2026

DE_20260113_05	CONVENTION D'ENTRETIEN DES ROUTES DEPARTEMENTALES DE LA COMMUNE DE BRETENOUX EN AGGLOMERATION	Scrutin : Unanimité
----------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------

Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée par le Département afin de préciser les modalités d'entretien et d'exploitation des aménagements réalisés ou présents sur le domaine public routier départemental dans l'agglomération de Bretenoux.

La présente convention détermine la répartition, entre le Département du Lot et la commune de Bretenoux, des charges d'entretien et d'exploitation liées aux aménagements en agglomération des routes départementales dont notamment la réfection de la chaussée, l'aménagement d'espaces verts, le mobilier, les équipements de sécurité, l'entretien des arbres, la signalisation...

DE_20260113_06	ECLAIRAGE PUBLIC LIAISON DOUCE OPERATION 42324EP <i>Armoire 3 Extension voie verte - 14 ensembles</i>	Scrutin : Unanimité
----------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------



Monsieur le Maire donne la parole à M. LABAU, conseiller municipal délégué afin de présenter le projet *Armoire 3 Extension voie verte - 14 ensembles*.

Le Conseil Municipal approuve ce projet d'éclairage public, suivant l'avant-projet présenté par la FDEL, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot, et souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2026.

Questions diverses		
---------------------------	--	--

Pas de question diverse.

Fin de séance : 21h15

Signature du secrétaire de séance 	Signature du Maire 
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------